

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Monsieur David LESVENAN

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Projets de requalification des secteurs de l'Eau Blanche, avenue de la Libération et Hippodrome - Présentation du projet retenu en CAO pour le marché AMO urbaniste coordonnateur et MOE urbaine

Une commission d'appel d'offres s'est tenue le 31 mars en vue de retenir un urbaniste coordonnateur qui réalisera un plan guide pour les secteurs Avenue de la Libération, Eau Blanche et Hippodrome, qui sera également maître d'œuvre urbain de l'Eau Blanche. Il est proposé au conseil municipal une présentation du projet retenu en CAO.

Lors de la séance du 31 mars, la commission d'appel d'offres a attribué le marché public suivant :

- *Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'urbaniste coordonnateur pour la requalification des quartiers Avenue de la Libération, Eau blanche et Hippodrome et maîtrise d'œuvre urbaine pour le quartier Eau blanche*

Ce marché concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'urbaniste coordonnateur pour la requalification des quartiers suivants : Avenue de la libération, Eau blanche et Hippodrome.

Le centre-est Quimpérois va connaître dans les prochaines années des mutations importantes à travers la mise en place de plusieurs projets urbains aux temporalités et modalités de mises en œuvre distinctes :

- le secteur de l'Eau Blanche qui accueillera notamment une grande salle multisport sera la première opération d'aménagement (maîtrise foncière quasi totale à venir dans les prochains mois ;

- l'actuelle zone industrielle de l'Hippodrome, qui fait aujourd'hui l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), a vocation à muter vers un quartier urbain mixte ;
- dans le prolongement de la requalification du pôle d'échanges multimodal, le secteur Avenue de la Libération sera requalifié, avec notamment l'accueil d'un pôle tertiaire nécessitant au préalable la révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ;
- dans le cadre de l'OPAH-RU du centre-ville de Quimper, des îlots prioritaires ont été retenus dans le quartier de la gare, concentrant des enjeux de vacances et de dégradation du bâti.

La consultation s'est déroulée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper ;
- Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale, mandatée pour établir le cahier des charges, organiser la consultation, analyser, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La procédure de passation est la procédure avec négociation en application des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents, avec un opérateur économique et un montant maximum fixé à 2 000 000,00 € HT. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de six ans. Cette durée est nécessaire en raison de l'objet du contrat destiné à accompagner le projet de requalification des quartiers susmentionnés dont la durée sera supérieure à quatre années.

À l'issue de la phase de candidature, trois bureaux d'études ont été retenus pour participer à la phase d'offres :

- Groupement MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE (mandataire) / Particules / Artelia / Agence ON / IAO SENN / VIZEA / Mille Lieux concertation - 23 rue du Renard – 75004 Paris

- Groupement AGENCE TER PAYSAGISTES URBANISTES (mandataire) / Agence TER Architectures / Arcadis / SCROPIC / Agence ON – 18 rue du Faubourg du Temple – 75011 Paris
- Groupement ATELIER CASTRO DENISSOF ET ASSOCIES (mandataire) / A3 Paysage / DCI Environnement – 32 Boulevard Ménilmontant 75020 PARIS.

L'attributaire est la société groupement agence TER, sur la base d'un devis estimatif de 1 498 102,00 € HT.

Le conseil municipal en prend acte.